



Ville de Mèze

ARRÊTE MUNICIPAL
RUE PASTEUR
AUTORISATION DE STATIONNER

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par Mme Virginie Geeraert, demeurant 6 rue Pasteur à Mèze,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison d'une livraison de piscine, 6 rue Pasteur, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner avec empiètement sur la chaussée, un camion grue à hauteur du n° 6 rue Pasteur, mercredi 10 juillet ou en cas d'intempérie, jeudi 11 juillet ou vendredi 12 juillet 2024 de 07h00 à 19h00.

La circulation sera légèrement déviée.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par Mme Virginie Geeraert, demeurant 6 rue Pasteur à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 25 juin 2024.

Le Maire

Thierry BAEZA.

